



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 50 - 2009

Relatif à la rénovation et la mise aux normes des trois places de jeux communales

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

◇ Préambule :

Voilà bien des années que les places de jeux de notre Commune se dégradent. La Municipalité peut enfin mettre en priorité les réfections de ses trois places de jeux, nous voulons citer celle de la Place Centrale, celle du Ch. du Mont-Blanc et celle du Ch. de la Forêt, il en va de l'image de notre Commune.

Ces lieux de rencontre sont essentiels pour la vie villageoise et permettent de créer des liens entre les habitants de tous âges s'ils sont accueillants et bien entretenus.

Les enfants peuvent s'y ébattre en toute sécurité, et c'est l'occasion pour eux de s'y amuser avec d'autres enfants, sans rester enfermés dans leur propre jardin ou dans la place de jeux du quartier. C'est aussi l'occasion pour les parents et grands-parents de se rencontrer et de faire connaissance.

Nous avons actuellement dans notre Commune 135 enfants âgés de 2 à 6 ans et 165 enfants âgés de 7 à 12 ans. Les projets de places de jeux ont été conçus en fonctions de ces données.

La Municipalité a demandé des devis à trois fournisseurs et elle a choisi la Maison Ludoril qui lui a présenté les projets les plus intéressants.

◇ **Jeux des aires existantes :**

Nous pouvons constater que la quasi totalité des jeux existants sur nos places ne sont pas aux normes actuelles de sécurité, voire dangereux, et sont plus que vieillissants. Les revêtements de sol ne correspondent plus à la norme en vigueur.

Certains jeux ont déjà été mis hors service.

Il devient donc urgent de rénover ces places de jeux et de les mettre aux normes. Leur état actuel ne nous permet pas d'échelonner les rénovations sur plusieurs années, raison pour laquelle nous avons constitué un fonds de réserve, ce qui nous permet maintenant d'entreprendre les travaux au plus vite et en suivant.

◇ **Normes de sécurité :**

Tous les engins présentés ci-après ainsi que les sols des places de jeux répondent aux normes exigées par le BPA.

Pour les sols, la Municipalité a choisi :

- du gazon sous les engins dont la hauteur de chute est inférieure à 1 mètre,
- 20 cm d'épaisseur de sable de granulométrie 0.2 à 2 pour les jeux de sable,
- au minimum 30 cm d'épaisseur de gravier rond roulé lavé de granulométrie 2 à 8.

Chaque aire comportera un panneau d'information indiquant les tranches d'âge conseillées pour l'utilisation des engins.

◇ **Descriptif :**

Dans le descriptif qui suit, vous verrez que le souci de la Municipalité est de prévoir des jeux pour une large tranche d'âge, qui va de la petite enfance à l'adolescence.

1. Place Centrale :

Au vu de la taille de cette place et de sa proximité du Chemin de Valrose où un projet de garderie existe, nous proposons de la consacrer à la petite enfance, de 2 à 6 ans. La totalité des jeux actuels va être enlevée. Une partie des pavés sera également évacuée, dans le but de réengazonner toute la partie située sous les jeux. Le travail d'aménagement des sols et de montage sera effectué par notre Service extérieur.

Voir annexe No 1

2. Ch. du Mont-Blanc :

Cette place est vaste et constituée de deux niveaux. Le niveau le plus bas sera consacré aux petits de 2 à 8 ans et la partie supérieure aux enfants de 7 à 12 ans.

Tous les jeux actuellement en place seront enlevés à l'exception du portique de balançoires se trouvant dans la partie supérieure.

Notre Service extérieur se chargera de l'aménagement des sols et du montage des jeux en collaboration avec le fournisseur.

Il est à noter qu'au vu des projets, encore au stade d'ébauche, prévus sur cette parcelle, la Municipalité a choisi des engins faciles à déménager en cas de besoin.

Voir annexe 2

3. Ch. de la Forêt

Ce lieu privilégié nous laisse le loisir d'y installer des jeux où les enfants de 2 à 15 ans pourront se défouler et les adultes se reposer.

Un seul jeu à ressort restera en place et le reste sera évacué par notre Service extérieur, qui sera également chargé de l'aménagement des sols et de la pose des nouveaux engins.

Voir annexe 3.

◇ Coûts :

<i>Objet</i>	<i>Détail</i>	<i>s/totaux</i>	<i>Total</i>
<u>Place Centrale</u>			
Achat de jeux et mobilier	17'600		
Taxes d'élimination	800		
Matériel pour l'aménagement	2'500		
Main d'œuvre du Service extérieur (imputations internes)	8'400		
Utilisation des véhicules communaux (imputations internes)	6'000		
Sous-total		35'300	
Divers et imprévus, env. 10%		2'900	
TVA 7,6 % (sans les imputations internes)		1'800	
Total Place Centrale TTC			40'000
<u>Place du Mont-Blanc</u>			
Achat de jeux et mobilier	44'000		
Taxes d'élimination	1'500		
Matériel pour l'aménagement	22'400		
Main d'œuvre du Service extérieur (imputations internes)	26'000		
Utilisation des véhicules communaux (imputations internes)	10'600		
Sous-total		104'500	
Divers et imprévus, env. 10%		10'500	
TVA 7,6 % (sans les imputations internes)		6'000	
Total Place du Mont-Blanc TTC			121'000
<u>Place de la Forêt</u>			
Achat de jeux et mobilier	34'500		
Taxes d'élimination	100		
Matériel pour l'aménagement	7'700		
Main d'œuvre du Service extérieur (imputations internes)	8'600		
Utilisation des véhicules communaux (imputations internes)	4'900		
Sous-total		55'800	
Divers et imprévus, env. 10%		5'600	
TVA 7,6 % (sans les imputations internes)		3'600	
Total Place de la Forêt TTC			65'000
Total des 3 places de jeux TTC			226'000
<i>Travail du Service extérieur par imputations internes</i>	<i>64'500</i>	<i>Budget annuel</i>	
<i>Solde de l'investissement à amortir</i>		<i>161'500 Investissement</i>	

Le coût global est de CHF 226'000.-, toutefois les prestations fournies par le Service extérieur communal (imputations internes) seront enregistrées dans l'investissement « pour mémoire », mais elles resteront dans les dépenses budgétaires annuelles.

Après déduction des imputations internes de main d'œuvre et de frais de véhicules, la dépense nette totale sera donc de CHF 161'500.-, montant qui sera prélevé sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux. (Cpte 9.282.03 de CHF 300'000.--, diminué du montant prévu pour le skate d'environ CHF 70'000.--).

◇ **Financement communal**

Etant donné que cet investissement sera amorti en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve spécifique et que les liquidités de la trésorerie communale le permette, il n'y aura pas besoin de recourir à l'emprunt bancaire pour financer cette dépense.

Cet investissement était prévu dans la planification financière 2006-2011, toutefois, voici la situation telle qu'elle se présente à ce jour :

Situation par rapport au plafond d'endettement	
Dettes totales au 18.08.2009	12'444'000
Cptes "construction" bancaires en cours	159'000
Préavis déjà votés, emprunts à venir (Giratoire)	1'123'830
Préavis déjà votés, emprunts à venir (Réseau eau PPA)	1'524'700
Préavis déjà votés, emprunts à venir (Piscine)	280'000
Dettes totales prévues	15'531'530
Plafond d'endettement maximum selon préavis 11-2006	20'000'000

Ce tableau au 18 août 2009 montre que le plafond n'est pas atteint.

◇ **Charges budgétaires annuelles**

Cet investissement étant payé et amorti, il n'y aura pas de charges d'amortissement et d'intérêt de la dette.

Il générera toutefois des heures de travail du Service extérieur pour l'entretien courant de ces places de jeux, selon un plan plus précis que précédemment.

◇ Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 50 - 2009, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

- **tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006** (Selon catalogue, N° 111, investissement "urgent" prévu entre 2007 et 2009 pour un montant de CHF 130'000.-)

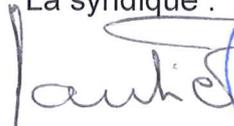
d é c i d e

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et la mise aux normes des trois places de jeux communales**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 226'000.-** pour la réalisation de ces travaux,
3. **d'amortir le coût net de CHF 161'500.- par prélèvement sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03) et de financer la dépense par la trésorerie courante.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :


I. Hautier



La secrétaire :

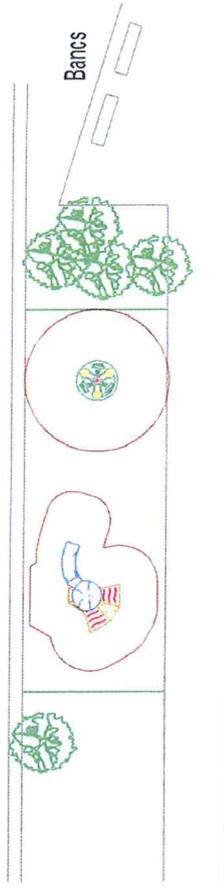

S. Monnier

Municipale à convoquer : Mme Isabelle Gay-Crosier

Annexes 1 à 3.



Place de jeux "Place Centrale"

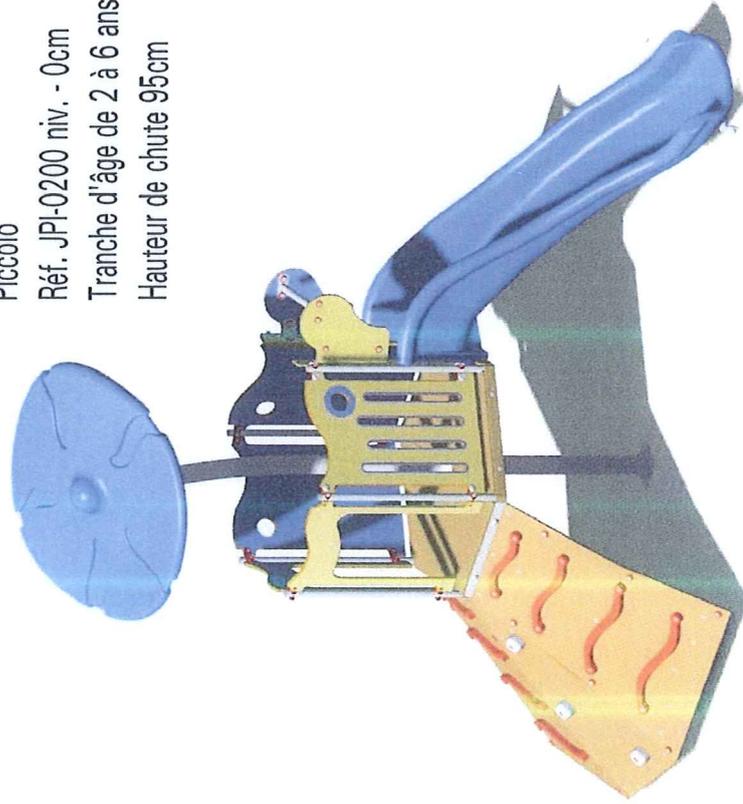


Piccolo

Réf. JPI-0200 niv. -0cm

Tranche d'âge de 2 à 6 ans

Hauteur de chute 95cm



Magic'color "L'hélico"

Réf. JIN-0357 niv. -40

Tranche d'âge de 2 à 6 ans

Hauteur de chute 46cm



Panneau d'information

Réf. L 5251



Magic'color "La FleurHPL"

Réf. JIN-0355 niv. -40

Tranche d'âge de 2 à 6 ans

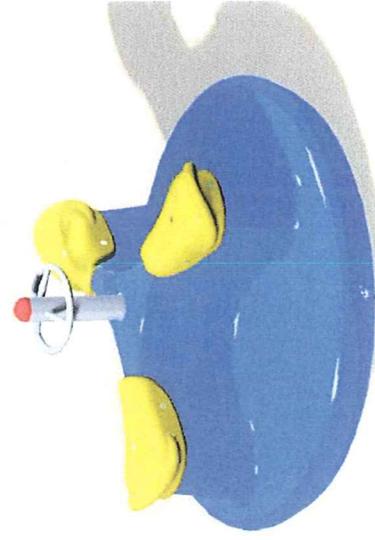
Hauteur de chute 46cm

Magic'color "Manège la Toupie"

Réf. JIN-0416 niv. 0

Tranche d'âge de 2 à 8 ans

Hauteur de chute 75cm

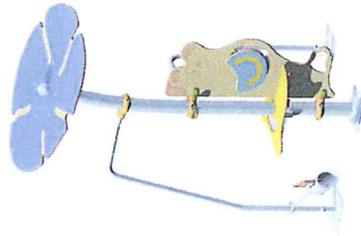


Commune de Penthelaz



Place de jeux "Mont Blanc"

Magicolor "L'avion toboggan"
 Réf. JMA-0501 niv. - 40cm
 Tranche d'âge de 2 à 8 ans
 Hauteur de chute 140cm
 11 activités

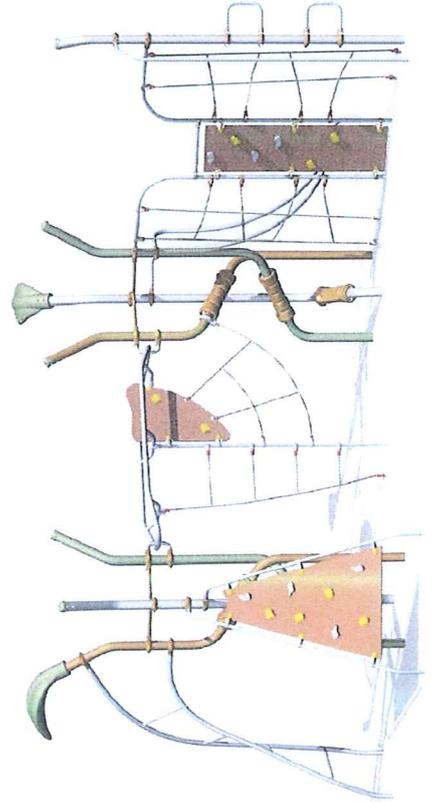
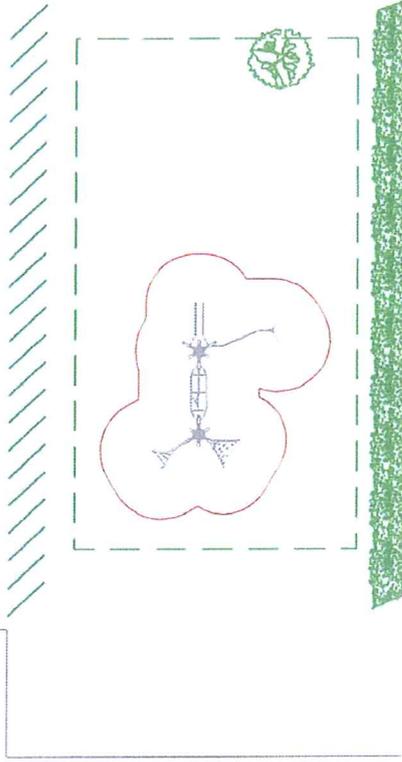
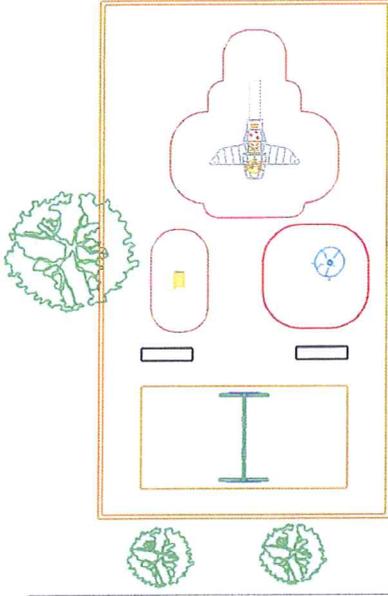


Piccolo "Jeu de sable Grenouille"
 Réf. JPI-0047 niv. - 40cm

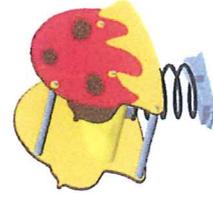


Panneau d'information
 Réf. L 5251

Parking



Color'ado Vertigo
 Réf. JVE-0006 niv. - 40cm
 Tranche d'âge de 7 à 12 ans
 Hauteur de chute 230cm
 12 activités



Magicolor "La FleurHPL"
 Réf. JIN-0355 niv. -40
 Tranche d'âge de 2 à 6 ans
 Hauteur de chute 46cm



Commune de Penthalaz



Place de jeux "Chemin de la forêt"

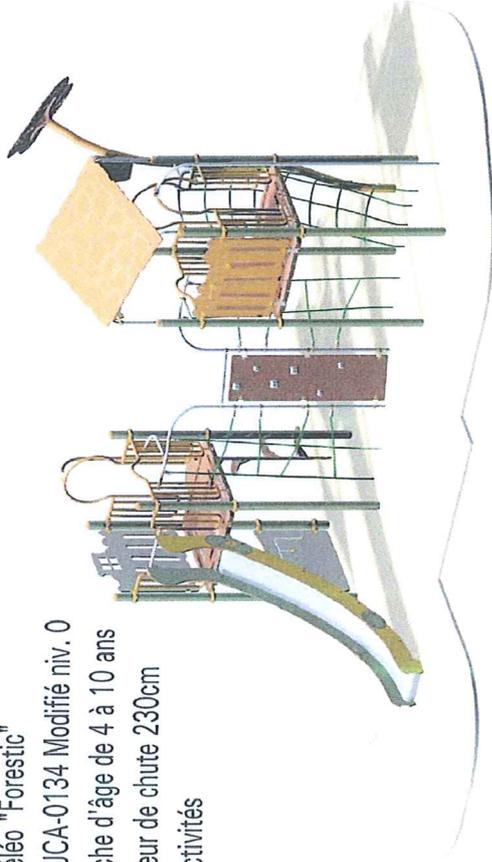
Caméléo "Forestic"

Réf. JCA-0134 Modifié niv. 0

Tranche d'âge de 4 à 10 ans

Hauteur de chute 230cm

12 activités

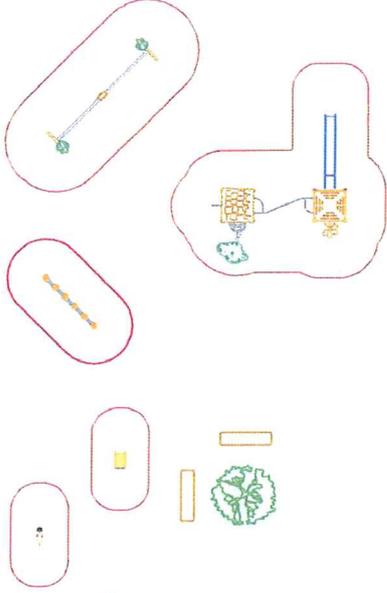
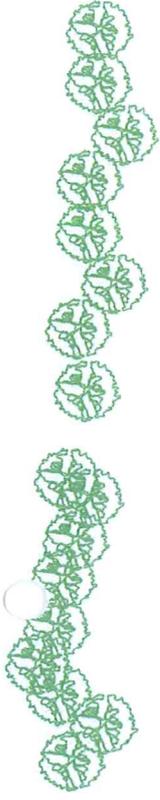
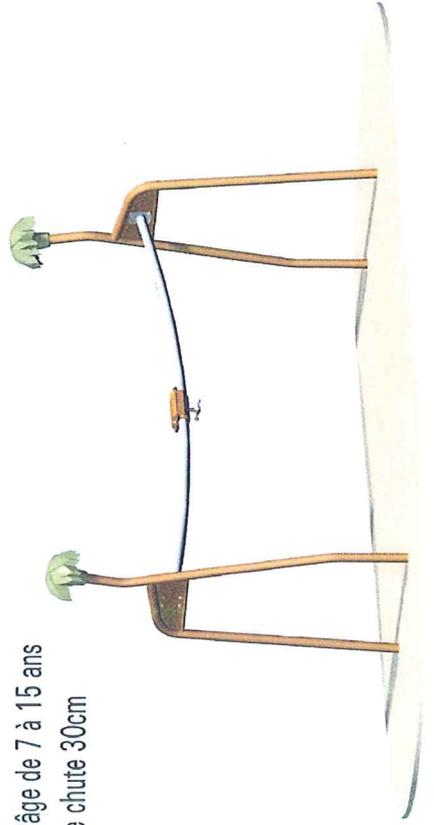


Color'ado "Banzai"

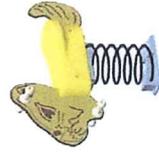
Réf. JVE-0104

Tranche d'âge de 7 à 15 ans

Hauteur de chute 30cm



Route



Mag'ic color "L'écreueil"

Réf. JIN-0345 niv. -40

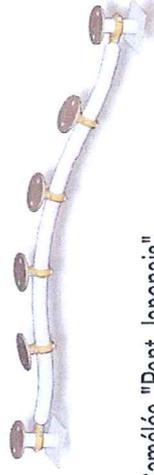
Tranche d'âge de 2 à 8 ans

Hauteur de chute 57cm



Panneau d'information

Réf. L 5251



Caméléo "Pont Japonais"

Réf. JJM-0982-00

Tranche d'âge de 2 à 8 ans

Hauteur de chute 44cm



Mag'ic color "La fleur"

Réf. JIN-0355 niv. -40

Tranche d'âge de 2 à 6 ans

Hauteur de chute 46cm



Commune de Penthalaz